

COMMUNE DE JUSSAC

**délibération :
D_2021_4_5**

SEANCE DU VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2021

Nombre de conseillers en
exercice : 19

L' an deux mille vingt et un, le vendredi 17 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 17

Date de convocation du : 13 Septembre 2021

Votants : 19

Présents : Monsieur RODIER Jean-François, Madame BASTIEN Joëlle, Madame FOUSSAT Françoise, Monsieur SCIORETO Cyrille, Madame GANE Cécile, Monsieur ARNAL André, Madame MALHERBES Caroline, Monsieur LACROIX Michel, Madame ROUX Céline, Madame CLUSE Nathalie, Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Monsieur ROFFY Jacques, Madame COLOMB Yvette, Monsieur VIOLLE Willy, Madame LINARD Danielle, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur ROUX Hervé

**Objet : Eclairage Public
suite aménagement Basse
Tension Traverse du bourg
RD 922**

Pouvoirs :

Madame PRADEL Céline a donné pouvoir à Monsieur ROUX Hervé
Monsieur ANDRE Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame PRADEL Céline, Monsieur ANDRE Jean-Luc

Secrétaire de Séance : Madame Nathalie CLUSE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à :

- 44 144.56 €.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération, soit :

- 1 versement de 11 036.14€ à la commande des travaux,
- 2ème versement au décompte des travaux.

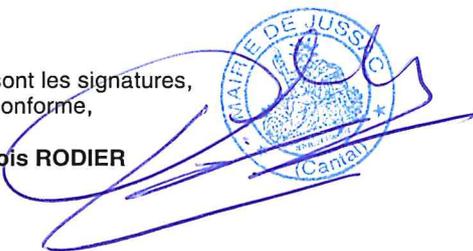
Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **DE DONNER** son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- **DE PROCEDER** aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER

The image shows a blue ink signature of Jean-François Rodier over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE JUSSAC' at the top, 'CANTAL' at the bottom, and '1791' in the center. There are also some smaller, less legible markings within the stamp.